

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chaumousey

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	14	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de Chaumousey, sous la présidence d'**Olivier BARABAN**, maire.

Présents : Isabelle AUBERTIN, Olivier BARABAN, Bruno CHARPENTIER, Sylvie D'ALGUERRE, Dominique DURUPT, François FEBVET, Isabel FERREIRA-VILLEMIN, Bruno IDOUX, Gaël JACQUEMIN, Stéphanie MELINE, Béatrice PIRODDI, Jean-Claude RAMORINO, Sylvie RICHARDIN, Jacques SCHMITT.

Absents : .

Représentés : .

Date de convocation
8 octobre 2024

Monsieur Jean-Claude RAMORINO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : tarifs de location de la salle polyvalente
N° de délibération : 2024DEL44

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	0	14	0	0	0

Proposition de tarifs à compter du 1er janvier 2025 (suite à l'augmentation des coût de l'énergie)

(les contrats signés antérieurement à la date du caractère exécutoire de la présente délibération conservent les tarifs précédents)

LOCATION SALLE SANS VAISSELLE (les consommations gaz et électricité sont incluses dans le prix)

Durée/type	Calmosie	Extérieur
Location 2 jours (du vendredi 17h00 au lundi 8h00)	175 €	260 €
Location 1 jour (de 8h00 à 19h00) ou 1 soirée (de 17h00 à 8h00 le lendemain – uniquement en semaine)	115 €	190 €
1/2 journée (sans repas)	50 €	100 €
Verre de l'amitié (enterrement) pour les Sanchéens et les Calmosiens	gratuit	
Associations calmosiennes	Mise à disposition gratuite	

AUTRES PRESTATIONS :

Location vaisselle de 0 à 50 couverts	20 €
Location vaisselle de 0 à 100 couverts	40 €
Location verres seuls	20 €
Location percolateur	10 €
Utilisation matériel conférence (sono – écran – vidéoprojecteur)	30 €
Ménage	100 €

CAUTIONS et autres

Caution pour la salle	200 €
Caution pour le matériel de conférence	200 €
Caution pour le ménage	100 €
Arrhes	50 €
Obligation de fournir une assurance responsabilité civile	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Olivier BARABAN,
Maire



Olivier BARABAN
2024.10.29 19:12:45 +0100
Ref:7489140-11234268-1-D
Signature numérique
le Maire